

République française  
Département de l'Yonne  
CNE CHATEL CENSOIR

Séance du samedi 06 août 2022

Date de la convocation: 03/08/2022

Membres en  
exercice :

Présents : 8

Votants: 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-deux et le six août l'assemblée  
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de  
Olivier MAGUET,*

**Présents** : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,  
Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Laurence  
HOURLIER, Michèle MATHIEU, Catherine PECHERY

**Représentés** : Richard DETHYRE par Olivier MAGUET, Thomas  
HOURLIER par Laurence HOURLIER, Barbara LOUCHART par  
Annick IENZER, Jacky PECHERY par Catherine PECHERY,  
Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA par Anne COLLINOT

**Excusés** : Adeline BEAUFUMÉ, Emilie KONNERT

**Absents:**

**ADHESION AU GIP DE SERVICES NUMERIQUES DE LA REGION BOURGOGNE  
FRANCHE COMTE - (D 2022 069)**

Après avoir exposé au Conseil municipal les différents besoins de la Commune en matière de services numériques et de démarches dématérialisées, dont celles en lien avec les marchés publics, le Maire propose au Conseil municipal que la Commune adhère à l'offre de base de l'Agence régionale du numérique et de l'intelligence artificielle (ARNIA), le GIP de services numériques de la Région Bourgogne Franche Comté.

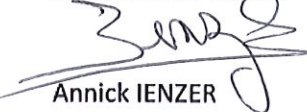
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

DECIDE que la Commune adhère au GIP ARNIA en souscrivant l'offre de base,

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance

  
Annick IENZER

Le Maire



  
Olivier MAGUET